



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.273**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27888- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - FETE DE LA MUSIQUE 2013 - SIGNATURE D'UN AVENANT**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

**Excusés sans pouvoir :**

M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



07.12

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE

-

**Nomenclature** : 8.9 Culture

**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : VIE CULTURELLE - FETE DE LA MUSIQUE 2013 - SIGNATURE D'UN AVENANT -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2010, les associations de musiques actuelles du territoire participent à la manifestation «*Fête de la musique*» du 21 juin, en offrant une programmation éclectique et animant les lieux remarquables de la cité aixoise.

En 2012, une nouvelle dynamique a été mise en place avec l'installation de scènes supplémentaires réservées à la musique non amplifiée dans le but d'élargir la proposition musicale aux différents publics. En 2013, dans le cadre du projet «*Cultures Urbaines*» initié par Marseille Provence 2013 et qui se déroule à la même période, des concerts supplémentaires seront proposés permettant à cette manifestation de s'ouvrir à une offre musicale plus dense et plus qualitative.

Par ailleurs, pour répondre aux attentes des riverains en matière de nuisance sonore, une distribution de bouchons d'oreilles sera effectuée par la mission Développement des Actions de Santé Publique. Enfin, des actions de sensibilisation et de prévention aux conduites addictives sont encore prévues sur le cours Mirabeau (*distribution d'alcootest, intervention d'associations bénévoles...*)

Cette année, comme l'année dernière, au-delà des espaces réservés aux partenaires, des emplacements seront attribués aux groupes amateurs qui en auront fait la demande en complétant une fiche de candidature auprès de la direction de la Culture, dans la limite des places disponibles. Afin de faciliter la déambulation du public, une plaquette informative sera diffusée,

incluant une carte du centre ville indiquant la position géographique et le style d'expression musicale des formations.

Pour permettre à l'ensemble des acteurs musicaux de participer de façon efficace à cette nouvelle édition de la fête de la musique, il est proposé d'allouer au titre du budget 2013, les subventions aux associations dont la liste figure dans le tableau ci-après.

n° tiers	Association	Dotation 2011	Dotation 2012	Dotation 2013	<b>Proposition 2013</b>	Total 2013
78 371	Mosaïque	4 500	4 500	0	<b>4 500</b>	4 500
69 602	Seconde Nature	151 000	155 000	205 000	<b>26 000</b>	231 000
35 010	ADACAP - Association d'Ani-mation du Conservatoire d'Aix	0	25 000	0	<b>18 000</b>	18 000
61 354	Musical Riot	4 500	4 500	0	<b>6 000</b>	6 000
	total	160 000	189 000	205 000	<b>54 500</b>	259 500

Tous les montants du tableau sont en euros

Ces propositions ont été validées le 06 mai 2013.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure dans le tableau ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant total de 54 500€ ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 9233-6748-1860 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** l'avenant à intervenir entre l'association «*Seconde Nature*» et la ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tout document afférent.

**2013.273 - VIE CULTURELLE - FETE DE LA MUSIQUE 2013 - SIGNATURE D'UN AVENANT**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 45</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Jean CHORRO,  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 2**  
**A LA CONVENTION PLURI ANNUELLE D'OBJECTIFS 2013/2015**  
**VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2013 (2013.45)**

**Entre :**

**La ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et,

**L'Association** dénommée « **Seconde Nature** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice,  
désignée sous le terme « **l'Association** »

**PREAMBULE**

Par délibération du 28 janvier 2013 n°2013.45, la ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 125 000€ dont :

- 109 000€ à titre de subvention de fonctionnement
- 16 000€ à titre de subvention d'équipement

Par délibération du 29/04/13, la Ville a adopté un avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 50 000€ (MP 2013 temps fort Innov'Art)

Association, dont les missions et objectifs conformément à la convention sont : « à titre principal, sur un plan local, national ou international, la création, la médiation, la formation, la production, la diffusion ainsi que toute autre action en faveur du développement des cultures électroniques et des arts multimédia »

Conformément à cet objet social, l'Association met en œuvre différents projets ou actions à savoir :

- l'organisation d'événements, festivals, performances, concerts, expositions, rencontres et débats, spectacle vivant
- l'édition de livres, plaquettes...

Par la présente convention, elle s'engage à réaliser au travers de ces actions les objectifs suivants :

- Promouvoir les cultures électroniques et les arts multimedia.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 26 000€ pour la participation de l'Association à la Fête de la Musique – édition 2013.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Moyens accordés par la Commune – subvention – détermination du montant » est modifié ainsi que suit :

« Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2013 :

1 – Pour la Ville à 231 000€ dont :

185 000€ à titre de subvention de fonctionnement

46 000€ à titre de subvention d'équipement »

Le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement de 26 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville, et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Ville**  
(Date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)

**AVENANT N° 2**  
**A LA CONVENTION PLURI ANNUELLE D'OBJECTIFS 2013/2015**  
**VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2013 (2013.45)**

**Entre :**

**La ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal désignée sous le terme «**La Ville**»  
d'une part,

et,

**L'Association** dénommée « **Seconde Nature** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice,  
désignée sous le terme « **l'Association** »

**PREAMBULE**

Par délibération du 28 janvier 2013 n°2013.45, la ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association sur la base d'un montant annuel de 125 000€ dont :

- 109 000€ à titre de subvention de fonctionnement
- 16 000€ à titre de subvention d'équipement

Par délibération du 29/04/13, la Ville a adopté un avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 50 000€ (MP 2013 temps fort Innov'Art)

Association, dont les missions et objectifs conformément à la convention sont : « à titre principal, sur un plan local, national ou international, la création, la médiation, la formation, la production, la diffusion ainsi que toute autre action en faveur du développement des cultures électroniques et des arts multimédia »

Conformément à cet objet social, l'Association met en œuvre différents projets ou actions à savoir :

- l'organisation d'événements, festivals, performances, concerts, expositions, rencontres et débats, spectacle vivant
- l'édition de livres, plaquettes...

Par la présente convention, elle s'engage à réaliser au travers de ces actions les objectifs suivants :

- Promouvoir les cultures électroniques et les arts multimedia.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 26 000€ pour la participation de l'Association à la Fête de la Musique – édition 2013.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1**

L'article 4 de la convention, intitulé « Moyens accordés par la Commune – subvention – détermination du montant » est modifié ainsi que suit :

« Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2013 :

1 – Pour la Ville à 231 000€ dont :

185 000€ à titre de subvention de fonctionnement

46 000€ à titre de subvention d'équipement »

Le montant de la subvention complémentaire de fonctionnement de 26 000€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

### **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville, et l'Association demeurent inchangées.

**Pour la Ville**  
(Date et signature)

**Pour l'Association**  
(cachet et signature)